

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 17 FEVRIER 2023**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
Procurations : 4
Absent : 0

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PANTEL Emilie, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur BRUNET Jean-Marie, Monsieur PARENT Philippe à Monsieur SOULIER Samuel, Madame DOMEIZEL Emilie à Monsieur BALMADIER André, Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL Emilie.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

**4 – 4 OBJET : PROJET D'INSTALLATION D'UN ARTISAN BOULANGER
PATISSIER – PLAN DE FINANCEMENT**

Considérant la délibération du 18 novembre 2022 approuvant le projet d'installation d'un artisan boulanger pâtissier sur la Commune, Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de préciser le plan de financement.

Pour mémoire le maître d'œuvre a évalué la réalisation des travaux dans cet ancien commerce de boucherie sis Grand Rue. Le montant estimatif des travaux s'élève à 146 589.42 € HT avec en sus les honoraires de maîtrise d'œuvre pour 15 983 € HT et autres dépenses diverses pour 22 483 € HT.

En outre l'acquisition du foncier, ancien commerce comprenant un rez de rue de 60 m² et deux étages avec un appartement 5 pièces de 120 m² entièrement habitable immédiatement sans travaux, est évaluée au prix net vendeur de 125 000 €.

Le montant total du projet s'élève donc à 310 055.42 € HT. Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant et sollicite les subventions correspondantes au dépenses éligibles comme suit :

Financeurs	Dépenses subventionnables	%	Montant de la subvention
Préfecture Detr	146 589.42 € (Travaux lot 1 à 9)	61.40%	90 000.00 €
Département de la Lozère	146 589.42 € (Travaux lot 1 à 9)	20.46%	30 000.00 €
Département de la Lozère	125 000 € (Proratisé commerce 32%)	20.00%	8 000.00 €
Région Occitanie	125 000 € (Proratisé commerce 32%)	20.00%	8 000.00 €
Région Occitanie	146 589.42 € (Travaux lot 1 à 9)	20.46%	30 000.00 €
Région Occitanie	38 466 € (maitrise d'œuvre et dépenses diverses)	20.00%	7 693.20 €
Région Occitanie	32 210 € (Lot 10 travaux vitrine mobilier)	20.00%	6 442.00 €

Le plan de financement prévisionnel global s'établit comme suit :

Etat DETR	29.03%	90 000.00 €
Conseil Régional Occitanie	16.81%	52 135.20 €
Département de la Lozère	12.26%	38 000.00 €
Autofinancement	41.90%	129 920.22 €
TOTAL	100%	310 055.42 €

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à solliciter subvention auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Régional Occitanie et du Département de la Lozère ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Monsieur Samuel SOULIER


